

# TRÉLON INFOS

# www.ville-trelon.fr

Mensuel n° 332

low du déconfivement
le marque sura
osligatoire pour
tout diffactuent.

Nous en avois
confechonne pour les
fectores âgeres.
Protigez vous
Lluw

**MAI 2020** 

01.05 : Fête du travail (voir à l'intérieur)

SEMAINE N°19

SEMAINE N°18

08.05 : Dépôt d'une gerbe à 10h00 au Monument aux Morts par Monsieur le Maire accompagné par un représentant de l'association des Anciens

Combattants, de la gendarmerie et des pompiers

09.05 : Journée de l'Europe

11.05 : Rentrée des enseignants de l'école élémentaire

René Bry

14.05 : Rentrée scolaire niveaux CP et CM2 (voir

à l'intérieur)

SEMAINE N°21

18.05 : Rentrée scolaire niveau CM1 (voir à l'intérieur)

21.05 : Ascension

SEMAINE N°22

25.05 : Rentrée scolaire niveaux CE1 et CE2 (voir

à l'intérieur)

31.05 : Pentecôte



L'association « Les Joyeux Drilles », des bénévoles et quelques employés communaux réalisent chaque jour une cinquantaine de masques sur le modèle AFNOR.

Les activités organisées jusqu'à nouvel ordre par les associations culturelles, sportives ou programmées par la municipalité sont toutes annulées ou reportées.

Si vous connaissez des personnes en difficultés ou si vous l'êtes vous-même (santé, accès aux pharmacies, aux commerces d'alimentation, boulangerie ou autres...), n'hésitez pas à le signaler le plus rapidement possible à la mairie joignable au 03.27.60.82.24

Mais surtout, il vous est demandé avec insistance de rester chez vous en évitant les sorties inutiles et d'appliquer très scrupuleusement toutes les consignes gouvernementales diffusées régulièrement à la radio et à la télévision. Il en va de la santé de tous devant cette pandémie.

# REPRISE DANS LES ÉCOLES

Suite aux conditions sanitaires drastiques édictées par l'État, une audioconférence a réuni Monsieur le Sous-Préfet, Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale et Monsieur le Maire. Après cette discussion, un terrain d'entente a été trouvé et les décisions ci-dessous ont été actées.

#### **ÉCOLE MATERNELLE**

L'école maternelle reste fermée jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ainsi libéré, le personnel communal qui y est affecté pourra aller renforcer l'équipe travaillant à l'école René Bry afin de pouvoir répondre aux exigences imposées.

#### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE RENE BRY

La reprise s'effectuera selon le calendrier suivant :

- x le jeudi 14 Mai, niveau CP et niveau CM2
- x le lundi 18 Mai, niveau CM1
- x le lundi 25 Mai, niveau CE1 et niveau CE2

Chaque niveau accueillera 10 élèves au maximum. La priorité sera donnée aux enfants :

- dont les parents travaillent tous les deux (ou le parent travaille seul en cas de famille mono-parentale)
- signalés comme « décrocheurs » par leurs enseignants
- dont les parents travaillent dans les services prioritaires (soignants, enseignants, gendarmes, pompiers...)
- volontaires s'il reste des places.

# **GARDERIE ET CANTINE**

Elles ouvriront toutes les deux dès le jeudi 14 Mai.

# INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE

Pour inscrire un enfant à l'école maternelle pour l'année scolaire 2020-2021, vous devez :

- vous procurer un dossier d'inscription à la mairie
- le remettre complété à la mairie où Madame la Directrice le récupérera.

En cas de difficulté vous pouvez joindre la directrice au 06.08.85.99.55

# **OUVERTURE DU CIMETIÈRE**

Le cimetière communal est ouvert comme à l'accoutumée.

Il est interdit d'y pénétrer avec les chiens.

# ACCÈS AUX DÉCHETTERIES DE FOURMIES ET OHAIN

Les deux déchetteries seront ouvertes à partir du lundi 11 Mai aux particuliers du mardi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les gestes barrières y seront strictement appliqués.

# RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

La Communauté de Communes du Sud-Avesnois organise un ramassage des déchets verts. Il vous suffit de prendre rendez-vous en téléphonant au 09.64.44.99.23 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

#### **OUVERTURE DE LA PERCEPTION**

L'accueil en trésorerie se fait en ce moment uniquement à distance. Vous pouvez contacter ses services au 03.27.59.75.75





# **BIEN VIVRE À TRÉLON**

En vertu des arrêtés des 29 et 30 Juillet 1998, dans notre commune,

- le bruit des tondeuses, tronçonneuses etc... est interdit avant 9h00;
- le brûlage des végétaux est autorisé tous les jours jusque 10h00.

Pour qu'il soit agréable de vivre à Trélon, il vous est rappelé :

- que les poubelles doivent être sorties et rentrées le moins longtemps possible avant et après le passage du camion de ramassage,
- que les papiers, canettes, mégots de cigarettes... ne doivent pas être déposés sur la voie publique,
- que le stationnement des véhicules, dont l'arrêt du moteur évite bruit et pollution, est interdit sur les trottoirs,
- que les trottoirs sont réservés aux seuls piétons,
- que les limitations de vitesse doivent être respectées dans la ville.

# TRAVAIL D'ÉTÉ POUR LES JEUNES

Devant le nombre important de demandes, il a été décidé que les jeunes Trélonais souhaitant travailler dans les services municipaux pendant les vacances d'été afin de financer leurs études ou un projet personnel doivent adresser leur demande à la mairie pour le vendredi 29 Mai 2020 délai de rigueur.

Pour être candidats, les jeunes doivent :

- être inscrits sur les listes électorales,
- être scolarisés au niveau Bac + 1 au minimum,
- être nés en 1996 ou après (soit être âgés de 24 ans au maximum).

Les dossiers des boursiers seront traités en priorité.

Ces jeunes ne pourront être affectés dans les différents services que si la sortie du confinement est officiellement confirmée et que les conditions sanitaires peuvent être respectées.

# FÊTE DU TRAVAIL

Les diplômes de la Médaille d' Honneur du travail ont été attribués :

Echelon grand or: Messieurs Jean-Philippe BALLIEU, Jean-François HERMANGE

et Leonel MANGATAYE

Echelon or: Madame Raymonde BERTHELEMY et Messieurs Daniel HENOUIL

et Gérard LEROY

Echelon vermeil: Mesdames Sandrine DUPUIS, Lydie LAFOLIE et Carole MAIRESSE et

Messieurs Alain ABRAHAM, Jean-Marie FAYOLA, André HARAND

et Bruno MOREAU

Echelon argent : Mesdames Dominique BAUDRY, Carole MAIRESSE et Béatrice

TANCHON et Messieurs Franck DECRUCQ et Pascal WAROQUIER



#### LECTURE ET CONFINEMENT

La médiathèque étant momentanément fermée, si vous aimez lire, n'oubliez pas qu'une armoire à livres est gratuitement à votre disposition sous le préau longeant la maison de santé Albertine.

Vous pouvez y déposer ou y emprunter des ouvrages qu'il vous est loisible de conserver ou de rapporter après lecture.

#### **OUVERTURE DE LA POSTE**

Le bureau de la poste fonctionne actuellement du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00. Depuis le lundi 04 Mai, il est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le mercredi de 9h00 à 12h00.

# ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CHARTE DÉPARTEMENTALE D'ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS AGRICOLES DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES POUR LE DÉPARTEMENT DU NORD

Le public est informé que la concertation organisée du 23 Mars au 24 Avril 2020 sur le projet de charte départementale d'engagements des utilisateurs agricoles des produits phytopharmaceutiques pour le département du Nord est prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> Juin 2020. Pendant cette période de concertation publique :

- le dossier de présentation et le projet de charte départementale d'engagements des utilisateurs agricoles des produits phytopharmaceutiques sont consultables à cette adresse :

https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes\_WEB/FR/RESUME-E.awp?

<u>P1=EP20129</u>, ou à partir de la page d'accueil du site internet de la Chambre d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais à l'adresse, rubrique « concertation publique » : <a href="https://nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr/">https://nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr/</a>

- le public et notamment les personnes concernées sont invités à formuler leurs observations sur ce projet de charte soit :
- 1.sur la plateforme support de la concertation accessible via les liens mentionnés cidessus, rubrique « observations »
- 2.par mail adressé à la Chambre d'agriculture à l'adresse : <u>concertationpublique-charteengagements.59@agriculture-npdc.fr</u>
- 3.par courrier à l'adresse : Chambre d'agriculture du Nord Pas-de-Calais, Concertation publique charte d'engagements département du Nord, 56 avenue Roger Salengro, BP80039, 62051 Saint-Laurent-Blangy Cedex

A l'issue de la concertation publique, la Chambre d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais transmettra au Préfet du département du Nord la charte formalisée avec le résultat de la concertation et la synthèse des observations. Elle sera alors publiée, dans un délai de deux mois, sur le site internet de la Chambre d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais. Dans les deux mois qui suivent la transmission de la charte au Préfet, celui-ci se prononcera sur le caractère adapté de ses mesures de protection aux objectifs de l'article L 253-8 du code rural et de la pêche maritime, et sur sa conformité aux exigences mentionnées aux articles D.253-46-1-2 à D.253-46-1-4 du même code.

Après approbation par le Préfet, la charte définitive sera publiée sur le site internet de la Préfecture du Nord.

#### **CONFECTION DE MASQUES**



La salle Léon Comerre de la mairie a été convertie en atelier de confection de masques contre le covid-19.

En effet, la municipalité, par l'intermédiaire de son maire François Louvegnies, a sollicité le CCAS et l'association « Les Joyeux Drilles » pour fabriquer des masques en tissu sur le modèle AFNOR.

Découpage pliage, assemblage, repassage, les activités ne manquent pas pour ces petites mains qui ont mis leurs compétences au service de la commune.

« Cet atelier fabrique environ 50 masques par jour qui permettront un déconfinement protégé. Ils viennent en complément des masques que la Région Hauts-de-France va nous fournir et de ceux que nous avons commandés. Ces derniers seront distribués dès réception à la population. » précise Thierry REGHEM, le premier adjoint.

#### **COMMENT SE PROCURER DES MASQUES**

#### **MASQUE « MAISON »**

L'association « Les Joyeux Drilles » aidée par des bénévoles et des employés communaux a fabriqué des masques respectant les normes AFNOR.

Ces masques offerts par la municipalité seront distribués par les conseillers municipaux actuels à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans.

#### MASQUE DU CONSEIL RÉGIONAL

Les masques venant du Conseil Régional seront donnés à chaque Trélonais âgés de plus de 10 ans. Il suffira de se présenter à la mairie du mercredi 13 au vendredi 15 Mai de 10h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00.

# PASSAGE DE LA FRONTIÈRE AVEC LA BELGIQUE

Par arrêté préfectoral du 18 Mars 2020, les raisons autorisées pour le passage de la frontière sont :

- des voyages pour raison professionnelle (se munir d'une attestation de l'employeur) ;
- dans le cadre de la garde alternée des enfants ;
- apporter de l'aide à une personne fragile résidant à l'étranger ;
- assister à un enterrement dans le cercle familial;
- aller chercher un proche arrivé à l'aéroport ;
- apporter des soins à un animal.

Vous trouverez des informations plus précises sur la FAQ du site du gouvernement belge actualisée régulièrement : https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/#013

#### **OUVERTURE DE LA MAIRIE**

A partir du lundi 11 Mai, la mairie sera de nouveau ouverte au public de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

# PÂQUES A LA GENDARMERIE ET CHEZ LES POMPIERS

La municipalité a offert des chocolats aux gendarmes et aux sapeurs-pompiers trélonais pour les remercier de leur dévouement en cette période difficile pendant laquelle ils sont beaucoup sollicités.



#### **BUS FRANCE SERVICES**

Le bus France services qui dessert la Sambre-Avesnois suspend temporairement ses tournées.

Cependant, vous pouvez toujours joindre vos référents Anne Kieken et Laura Paquié aux coordonnées suivantes.

Tél: 03.59.73.18.20

Courriel: avesnois.franceservices@lenord.fr

#### SERVICES MÉDICAUX DE GARDE

#### **Médecins**

En cas d'urgence:

- la semaine de 20h à minuit, le samedi de 12h à minuit et le dimanche de 8h à minuit vous devez composer le (\$\infty\$03.20.33.20.33), un médecin régulateur vous répondra. Après minuit, ce numéro bascule vers le 15 (\$\sepa\$AMU),

#### Pharmacies (lieu, modalités d'accès, horaires...)

Il ne faut plus appeler la gendarmerie mais contacter Service de gardes qui vous informe

- par téléphone : **2**0 825 74 20 30 (coût de l'appel : 0,15 € la minute)
- par internet : <u>www.servigardes.fr</u>

### **Infirmières**

Veuillez appeler votre infirmière habituelle,

- Mme RENAUX (☎09.50.15.14.24/ @ 06.30.27.93.53) ou Mme CAPELIER-DUPONT ( @ 07.70.02.03.08)
- Mme FOSSÉ ou Mme GUILAIN ( **№** 07.83.88.98.87)
- Mme BAYE ou Mme HENNECHART ( **★** 06.83.24.48.40)
- Mme PAVOT ou Mme RONVAL ( € 06.77.61.26.49)

#### **OPTIQUE DE LA FAGNE**

Afin de palier la crise sanitaire et pour respecter les gestes barrières, l'optique de la Fagne accueille ses clients principalement sur rendez-vous :

• optique, piles et lentilles : 06.63.40.96.79

audioprothèse : 07.68.41.46.96

# **NORÉADE**

Depuis le mardi 17 Mars 2020, conformément aux préconisations gouvernementales, l'accueil physique chez Noréade est fermé et l'accueil téléphonique accessible uniquement pour les interventions urgentes (fuites, égouts bouchés ou branchements d'eau fermés).

Pour toutes les opérations qui ne relèvent pas de l'urgence, notre site internet reste accessible 24h/24 et 7j/7 pour la plupart de vos démarches. Vous pouvez également utiliser le formulaire de contact disponible sur <u>www.noreade.fr</u> pour vos demandes particulières.

Service administratif: 03.27.56.11.12 Service technique: 03.27.56.11.27



# UNE CHASSE AUX ŒUFS VIRTUELLE POUR FÊTER PÂQUES



Chaque lundi de Pâques, la municipalité organise une grande chasse aux œufs pour les enfants des écoles.

Cette année, confinement oblige, il a fallu innover pour maintenir cette sympathique tradition. C'est donc une chasse aux œufs virtuelle qui a été lancée via la page facebook du Service Jeunesse de la mairie.

Pour participer, les enfants ont eu trois étapes à valider : des énigmes à résoudre pour découvrir trois lieux de la commune, des œufs à retrouver sur des illustrations faisant référence à Trélon et, enfin, un panier à confectionner avec les moyens du bord dont il fallait envoyer la photo.

Enthousiastes, les 18 familles ayant participé, respectant les gestes barrières et les précautions imposées, ont reçu avec grand plaisir des chocolats.

#### EHPAD DU CHEMIN VERT LA FÊTE DE PÂQUES

Traditionnellement, des représentants de la municipalité rendent visite aux résidents de la maison de retraite du Chemin Vert et leur offrent un ballotin de chocolat.

Cette année, confinement oblige, ces chocolats ont été remis aux responsables de l'établissement pour qu'ils les distribuent à leurs pensionnaires ainsi qu'à l'ensemble du personnel dans le respect des gestes barrières.

#### LES VISITES AUX RÉSIDENTS

Les visites aux résidents sont possibles :

- tous les jours de 10h00 à 17h00, visuellement à l'abri d'une vitre et donc sans contact physique
- sur messenger

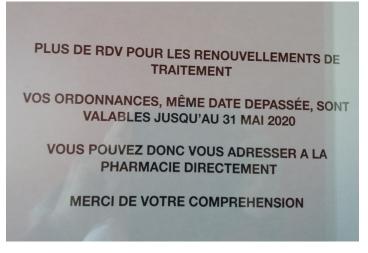
#### MAISON DE SANTÉ ALBERTINE A VOTRE SERVICE

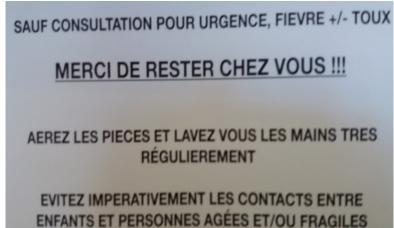


# MÉDECINE GÉNÉRALE

Suite au départ en retraite du docteur Yves Dubuissez, deux jeunes médecins consultent à la maison de santé, chacun d'eux étant présent une semaine par mois en alternance.

#### **QUELQUES CONSEILS**





#### **RECOMMANDATIONS COVID-19**

Pour se protéger du covid-19, il est important d'adopter quelques gestes barrières faciles à mettre en œuvre.



Toussez ou éternuez dans votre coude



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le







# **DÉJECTIONS CANINES**

Pour que votre compagnon à quatre pattes soit accepté par tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances en laissant des crottes sur les trottoirs ou sur les pelouses. Il est en effet très désagréable d'en enduire ses chaussures et d'en emporter partout. De plus ces déjections, véritables crottes-enjambe, peuvent provoquer des chutes graves.

Afin d'éviter ces désagréments, il suffit de quelques serviettes en papier et d'un sac plastique pour ramasser les déjections de l'animal et ensuite les jeter dans une poubelle.

# ARRIVÉES ET DÉPARTS

Si vous arrivez ou si vous quittez la commune de Trélon, vous êtes priés dans votre intérêt de bien vouloir signaler ce changement important à l'accueil de la mairie.

#### **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Si vous constatez un problème d'éclairage public, signalez-le sans tarder à la mairie.

# **ÉTAT CIVIL**

#### **BIENVENUES**

Talia COCQUERET, née le 29 Mars 2020 à FOURMIES (Nord), (2bis rue François Ansieau)

Zayden PAYEN, né le 09 Avril 2020 à FOURMIES (Nord), (1 rue Delval)

#### **SOUVENIRS**

Madame Marcelle GLARDON veuve BAYE, décédée le 22 Février 2020 à FOURMIES (Nord), à l'âge de 95 ans (1 rue Calmette)

Monsieur Jean-Pierre HARDY, décédé le 28 Février 2020 à OHAIN (Nord), à l'âge de 45 ans (14 rue Léon Gambetta)

Madame Nadine LEFEBVRE veuve EVRARD, décédée le 08 Mars 2020 à TRELON (Nord), à l'âge de 65 ans (66 rue Georges Clémenceau)

Madame Nicolle DIVRY veuve LECERF, décédée le 15 Mars 2020 à FOURMIES (Nord), à l'âge de 93 ans ( 3 Chemin des Sars)

Monsieur Jean-Pierre MOSSIER, décédé le 06 Avril 2020 à FOURMIES (Nord), à l'âge de 54 ans (20 rue Roger Salengro)

Monsieur Michel GILLOTEAUX, décédé le 05 Avril 2020 à MAUBEUGE (Nord), à l'âge de 67 ans (101 rue Victor Hugo)

Monsieur Jugmut OZGA, décédé le 12 Avril 2020 à FOURMIES (Nord), à l'âge de 89 ans (23B rue de la Liberté)

Monsieur Jean-Marie BERTRAND, décédé le 17 Avril 2020 à FOURMIES (Nord), à l'âge de 75 ans (4 rue du Terne)

Madame Geneviève MARMET veuve DEKESTER, décédée le 17 Avril 2020 à FOURMIES (Nord), à l'âge de 93 ans (2 Chemin Vert)

# **CONCOURS FLEURISSEZ VOTRE MAISON**

La Municipalité organise le concours annuel des MAISONS FLEURIES.

Fleurir sa maison, c'est participer à la promotion de sa commune, c'est aussi l'occasion d'embellir son propre cadre de vie. C'est pourquoi la Municipalité compte sur ses habitants pour réussir sa campagne de fleurissement 2020.

#### Aucun thème n'est imposé.

Un jury, composé de représentants de la Municipalité et d'un professionnel en horticulture, effectuera la visite des participants au concours mi-Juin. Ce jury retiendra alors les meilleurs fleurissements. Mais il pourra également retenir pour concourir les personnes ayant fleuri leurs maisons mais ne s'étant pas inscrites en Mairie. Deux passages complémentaires auront lieu mi-Juillet et mi-Août.

L'inscription au concours est gratuite. Les candidats pourront déposer leur bulletin de participation figurant ci-dessous jusqu'au vendredi 29 Mai 2020 à **la Mairie de TRELON**.

De nombreux prix récompenseront les vainqueurs.

	Merci	de	votre	partici	pation
--	-------	----	-------	---------	--------

	Le Maire,
	François LOUVEGNIES
≫	BULLETIN DE PARTICIPATION « FLEURISSEZ VOTRE MAISON »
NOM et Pré	nom
Adresse : N	° Rue
Téléphone :	
Section:	Façade (1) Façade avec jardinet (1) Ferme fleurie (1)
m'inscris au	concours 2020 des maisons fleuries de TRELON.

\* rayer les mentions inutiles

Signature:

Date: